

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0032648.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SARL GOLDEN TEMPLE FRANCE</b> Adresse <b>8 RUE DE LA METALLURGIE 38420 Domène</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>13 mars 2025 06:50:09 +01 (Europe/Brussels)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>17/02/2022</b> au <b>31/03/2026</b>		

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Compléments alimentaires: Poudre d'Amalaki / Amla	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre d'Ashwaganda	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre d'Hysope	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre d'haritaki	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Brahmi	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Cannelle de Ceylan	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Cardamome noire	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Cardamome verte	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Cumin	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Curcuma	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Fenugrec	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Fumeterre	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Galanga	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Gingembre	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Girofle	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Macis	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Poivre long	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Poivre noir	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Shatavari	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Souchet rond	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de Vétiver	Biologique
	Compléments alimentaires: Poudre de vibhitaki	Biologique
	Compléments alimentaires: Trikatu	Biologique
	Compléments alimentaires: Triphala	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion ADITI	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion ATMA CHAI	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion BUDDHI	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion CHANDRA	Biologique
	Infusions d'herbes et de fruits: Infusion DAUHRIDAYA	Biologique
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion DIVYA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion DRAVATA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion HIMA PAKA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion KALA PUSHPA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion MAMSA SHODHANA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion MANO SHANTI	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion NAVA VASANTA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion NIDRA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion PRAMATI	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion RAKTA PUSHPA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion SANDHI	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion SHODHANA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion SURYA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion TIKSHNA PAKA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion VIRYA	Biologique	
Infusions d'herbes et de fruits: Infusion YONI	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b> Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>
II.9 Autres informations <b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [<a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index</a>] fait foi.</b>	

DÉLIVRÉ